



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Question unique du CM du 17 juin 2011 – 19 heures

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

M. le Préfet du Val-d'Oise demande que le Conseil Municipal se prononce sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale, adressé le 29 avril 2011.

La partie du projet départemental relative à l'intégration de la Commune de Franconville au sein d'un grand EPCI comprenant la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), ainsi que les communes de Taverny, Bessancourt et Sannois, n'est pas acceptable.

L'ensemble des communes composant le Parisis, les communes de Franconville, Taverny et Bessancourt souhaitent se regrouper au sein d'un EPCI à dimension raisonnable et à taille humaine.

Toutes ces communes partagent les mêmes intérêts, le même bassin d'emplois et de vie.

Pour ces motifs, les 9 communes concernées émettent un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et se prononcent en faveur d'un EPCI réduit aux communes de la CALP (Pierrelaye, Herblay, Beauchamp, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Cormeilles en Parisis) et aux 3 communes de Franconville, Bessancourt et Taverny.

La CALP et les Communes de Taverny et de Bessancourt ont d'ores et déjà voté en ce sens.

Comme nous, elles soutiennent :

- que le groupement des neuf communes contribue à l'achèvement de la carte intercommunale,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis regroupant neuf communes correspond à une vraie logique en termes de territoire (RD 14, Buttes du Parisis, forêt de Pierrelaye,...), et de bassin d'emplois,
- que les enjeux économiques et financiers d'un tel périmètre donnent la possibilité de développer les actions et les équipements de proximité au profit des populations dans ce secteur du Val-d'Oise,
- que cette nouvelle configuration intercommunale permet d'envisager la réalisation d'équipements d'envergure telle qu'un équipement culturel collectif, un centre de formation universitaire ou agricole, l'implantation de grandes écoles qui font défaut dans cette partie du département,

- que le dimensionnement de cette nouvelle intercommunalité correspondrait à une structure de taille importante dans le département du Val-d'Oise, avec une population de 155 210 habitants,
- que l'unité paysagère et géographique est très identifiable avec la vallée de la Seine au sud, les buttes du Parisis à l'est et la plaine de Pierrelaye-Bessancourt au nord,
- que le territoire est doté de nombreuses infrastructures routières (RD 14, RD 392, A15, A115) et ferroviaire (RER C, Transilien) qui contribuent au développement des projets intercommunaux,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis souhaite voir améliorer les services des transports en commun notamment en prolongeant les Tram T2 et T8 par un service de bus en « site propre » sur plusieurs portions.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Emettre un avis défavorable sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par M. Le Préfet du Val-d'Oise ;
- S'opposer à toute fusion de la CALP avec un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Se prononcer en faveur d'une adhésion de la ville de Franconville à la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), aux côtés des communes de Taverny et Bessancourt ;
- Sollicité l'avis favorable de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) sur le projet présenté.